

Le personnel de SELISA dans la tourmente !!

Lors du dernier CE, la direction a annoncé la reprise de SELISA par l'entreprise « ORSID » filiale du groupe La Poste.
Ce propos a été confirmé aux salariés sans plus d'information.

Faire état de l'article L 122- 12 du code du travail sans aucune explication laisse perplexe les salariés.

Les salariés ne sont pas des juristes !!!

D'autant plus que la déléguée syndicale n'a été pas informée ni reçue pour une présentation du projet de transfert de l'activité et des personnels.

Que cela cache t'il !!!

Les salariés et Force Ouvrière s'interrogent :

- **Quelles sont les modalités de transfert du personnel ?**
- **Quel sera le lieu de travail des salariés ?**
- **Quid des congés annuels ?**
- **Quelle convention collective sera appliquée ?**
- **Que deviennent les accords signés ?**
- **Que deviennent les acquis sociaux ?**

N'y a t'il pas des procédures à respecter !!!

Des questions restent en suspend, des inquiétudes demeurent pour les salariés,

Force Ouvrière demande a être reçu immédiatement par la direction !